

Le 9 janvier 2020

Monsieur Dave Lepage
Directeur corporatif foresterie et approvisionnement
Les Chantiers de Chibougamau Ltée
521 chemin Merrill
Chibougamau (Québec) G8P 2K7

**Objet : Demande d'attestation de non-assujettissement
Questions et commentaires - Projet d'agrandissement de la cour à bois
de l'usine de transformation des produits du bois des Chantiers de
Chibougamau Ltée - N/Réf : 3214-23-006**

Monsieur le Directeur

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social prévue au titre II de la Loi sur la qualité de l'environnement et après consultation du Comité d'évaluation (COMEV), vous trouverez ci-dessous des questions et commentaires portant sur la demande de non-assujettissement du projet ci-dessus mentionné.

QC - 1.

Afin de minimiser l'impact de son projet sur les milieux humides et hydriques, le promoteur devra démontrer l'impossibilité d'éviter davantage ces milieux ou présenter les modifications apportées à son projet, le cas échéant.

L'impossibilité d'éviter davantage les milieux humides et hydriques dans la zone du projet est détaillée aux sections 3.3 et 5.2 du formulaire des renseignements préliminaires transmis en novembre dernier.

Chantiers Chibougamau propose d'organiser un appel conférence sur le sujet avec les analystes du Ministère affectés au dossier.

Version anglaise

The impossibility of further avoiding wetlands and bodies of water in the project area is detailed in sections 3.3 and 5.2 of the preliminary information sent last November.

... 2

Chantiers Chibougamau proposes to organize a conference call on the subject with the Department's analysts assigned to the file.

QC - 2.

Le promoteur devra démontrer la faisabilité de réaliser les travaux de construction du cours d'eau, notamment l'inversion de la pente d'une bonne partie du cours d'eau afin de le faire couler à contresens.

Le graphique présenté en annexe permet de répondre à cette question. Les données d'élévation ont été prises sur le terrain à l'automne 2017 à l'aide d'un GPS Trimble R8 modèle 3, compatible avec le réseau de satellites GNSS.

Le modèle numérique de terrain a été réalisé à partir de ces relevés topographiques et de courbes de niveau produites à partir de relevés LIDAR. La modélisation a été faite en considérant une pente inverse de 0,1%.

Version anglaise

The graph presented in the appendix answers this question. Elevation data was taken in the field in the fall of 2017 using a Trimble R8 Model 3 GPS, compatible with the GNSS satellite network.

The digital terrain model was produced from these topographic surveys and contour lines produced from LIDAR surveys. The modelling was done by considering an inverse slope of 0.1%.

QC - 3.

Le promoteur devra discuter de la possibilité de réaliser les travaux de creusement du cours d'eau T1 et de changement de pente du cours d'eau T3 pendant la saison hivernale, lorsque le sol est gelé.

Ce changement dans le calendrier de réalisation des travaux aurait pour conséquence de retarder le projet d'un an et ne permettrait plus de respecter la mesure d'atténuation suivante dans le cas du tronçon T3 :

- Effectuer les travaux en eau entre le 15 juillet et le 15 septembre afin de tenir compte des périodes sensibles à la reproduction du poisson (tel qu'exigé par le MFFP dans sa correspondance datée du 13 octobre 2017¹).

¹ Voir document PDF joint RepDem_Info_Cour_ChantiersChibougamau.pdf

Version anglaise

This change in the schedule for carrying out the work would delay the project by one year and would no longer allow the following mitigation measure to be respected in the case of the T3 section:

- *Perform the water work between July 15 and September 15 to take into account periods sensitive to fish reproduction (as required by the MFFP in its correspondence dated October 13, 2017).*

QC - 4.

Le projet devra documenter la compensation prévue pour la perte de l'habitat du poisson, notamment en ce qui concerne l'aménagement d'un habitat de remplacement pour l'omble de fontaine. À ce sujet, le promoteur devra préciser les caractéristiques hydrologiques du cours d'eau concerné et conclure sur la productivité de celui-ci, afin de s'assurer que le projet de compensation est réalisable.

Les habitats présents dans les cours d'eau touchés par le projet ont été caractérisés comme habitats de faible qualité utilisés principalement pour le déplacement, l'alimentation et le repos des espèces de poissons de moindre intérêt (épinoches et cyprinidés). Néanmoins, une partie de l'habitat sera perdu et malgré le fait que la libre circulation du poisson sera assurée avec les nouveaux aménagements, il est proposé d'améliorer la qualité de l'habitat en créant des sections d'habitat de fraie et d'alimentation de qualité pour l'omble de fontaine dans le nouveau tronçon T2 qui sera situé immédiatement à l'amont du lac Fleury. Puisqu'aucun habitat de ce type n'a été relevé lors de la caractérisation, la création de tels habitats serait considérée comme un gain important pour le poisson. La superficie et le type d'aménagement à réaliser reste à définir en collaboration avec les autorités responsables.

Les caractéristiques hydrologiques seront directement liées à la pente du cours d'eau T2 qui sera aménagé. Des aménagements pourraient être créés afin de favoriser un écoulement turbulent entrecoupé de zones calmes, ce qui favorise l'occurrence de faune invertébrée et des sites d'alimentation et d'abris pour le poisson.

Version anglaise

The habitats present in the watercourses affected by the project were characterized as low-quality habitats used mainly for the movement, feeding and resting of fish species of less interest (sticklebacks and cyprinids). However, part of the habitat will be lost and despite the fact that the free movement of fish will be ensured with the new developments, it is proposed to improve the quality of the habitat by creating sections of spawning habitat and d quality food for brook trout in the new T2 section which will be located immediately upstream from Fleury Lake. Since no habitat of this type was identified during the characterization, the creation of such habitats would be

considered as a significant gain for the fish. The area and type of development to be carried out remains to be defined in collaboration with the responsible authorities.

The hydrological characteristics will be directly linked to the slope of the T2 watercourse to be developed. Arrangements could be created to promote turbulent flow interspersed with calm areas, which favours the occurrence of invertebrate fauna and feeding and shelter sites for fish.

QC - 5.

Le promoteur mentionne qu'il collaborera avec le maître de trappe pour le piégeage des castors qui pourraient gêner la réalisation des travaux. Par contre, il n'indique pas s'il a déjà réalisé une consultation auprès de la communauté et du maître de trappe à cet effet ou s'il compte la réaliser à court terme. Le promoteur devra consulter la communauté crie d'Oujé-Bougoumou ainsi que le maître de trappe du terrain O55 et donner plus de détails sur cette consultation. Celle-ci devrait également porter sur les impacts du détournement de l'eau, la qualité de celle-ci, la faune impactée, la compensation de l'habitat du poisson et la perte de milieux humides.

Il faut savoir que l'ensemble des opérations effectuées par Chantiers Chibougamau est réalisé dans le cadre de l'entente de la Paix des Braves. Ainsi, un processus de consultation rigoureux est en place avec les trois communautés crie présentes sur le territoire, soit celles de Mistissini, d'Oujé-Bougoumou et de Waswanipi. Le maître de trappe du terrain O55 est M. Wesley Mianscum et plusieurs mesures d'harmonisation sont réalisées avec ce dernier sur une base annuelle. D'ailleurs, dans le processus de consultation prévu par le MFFP, les maîtres de trappe sont consultés spécifiquement lorsque leur territoire est assujéti à des aménagements. Chantiers Chibougamau prévoit consulter la communauté crie d'Oujé-Bougoumou et M. Mianscum sur le présent projet et ses impacts potentiels sur le milieu en février prochain.

Version anglaise

You should know that all of the operations carried out by Chantiers Chibougamau are carried out as part of the Peace of the Braves agreement. Thus, a rigorous consultation process is in place with the three Cree communities present on the territory, namely those of Mistissini, Oujé-Bougoumou and Waswanipi. The tallyman for the O55 site is Mr. Wesley Mianscum and several harmonization measures are carried out with the latter on an annual basis. In addition, in the consultation process provided for by the MFFP, the tallymen are consulted specifically when their territory is subject to development. Chantiers Chibougamau plans to consult the Cree community of Oujé-Bougoumou and Mr. Mianscum on this project and its potential impacts on the environment next February.

QC - 6.

Le promoteur devra préciser quels suivis seront effectués concernant l'habitat du poisson, la qualité de l'eau (ex. contaminants, débits, etc.) et la faune.

Le programme de suivi environnemental du présent projet portera principalement sur les aspects suivants :

- Dérivation du ruisseau North (tronçons de cours d'eau aménagés) :
 - Suivi des berges afin de vérifier leur intégrité physique (stabilité, risques d'érosion, etc.) et l'état de la reprise végétale;
 - Suivi de la qualité de l'eau;
 - Suivi de l'utilisation de l'habitat par le poisson;
 - Suivi du castor afin de s'assurer de la libre circulation du poisson.

Version anglaise

The environmental monitoring program for this project will mainly focus on the following aspects:

- Creek North diversion (developed stream sections):
 - Monitoring of the banks in order to verify their physical integrity (stability, risk of erosion, etc.) and the state of the plant recovery;
 - Monitoring of water quality;
 - Monitoring of habitat use by fish;
 - Beaver monitoring to ensure free movement of fish.

QC - 7.

Le promoteur devra fournir une mise à jour du calendrier de réalisation du projet, et ce, en tenant compte des différentes phases du projet.

Le calendrier révisé des travaux est le suivant :

Dérivation du ruisseau North

Les travaux de déboisement (bois marchand) et de déchiquetage (bois non marchand) seront réalisés en avril 2020 préalablement à l'aménagement des nouveaux tronçons de cours d'eau T1 et T2. Par la suite, les travaux d'excavation du tronçon T2 seront réalisés (fin avril 2020). Il est important de préciser que des bassins de sédimentation temporaire seront créés avant la mise en eau du tronçon T2 afin d'y retenir l'eau et les sédiments non désirés. Un accès temporaire sera aménagé pour se rendre aux aires

de travaux. Il sera restauré et revégétalisé à la fin des travaux. Les matériaux qui seront utilisés consisteront aux matériaux en place ou à des matériaux similaires à ceux que l'on trouve en amont du futur aménagement. La stabilisation des talus riverains sera effectuée à l'aide de végétaux ou d'un empierrement de pierres dynamitées. Suite à la mise en eau du tronçon T2 (à la mi-juillet 2020), les travaux d'excavation des tronçons 1 et 3 seront réalisés en suivant la même méthodologie que celle préconisée pour le tronçon 2. La fin des travaux dérivation du ruisseau North est prévue en août 2020.

Agrandissement de la cour de l'usine (remblayage des zones nord-est et ouest)

Le déboisement et le défrichage des zones nord-est et ouest seront effectués en même temps (avril 2020) que les travaux de déboisement prévus pour la dérivation du ruisseau North. Le remblaiement et le nivellement de ces zones débuteront lorsque la dérivation sera opérationnelle, soit en août 2020. Des pierres dynamitées ainsi que du sable et du gravier seront utilisés comme matériaux de remblai. Le tout sera compacté et nivelé. Les travaux d'agrandissement seront complétés à l'automne 2020.

Dynamitage

Les pierres dynamitées qui serviront pour le remblayage des zones nord-est et ouest ainsi que pour la stabilisation des talus riverains proviendront de la zone de roc décapé bordant la zone ouest. Les travaux de dynamitage et de concassage des matériaux y seront réalisés à partir de juin 2020.

Version anglaise

The revised work schedule is as follows:

Ruisseau North Diversion

Deforestation work (merchantable wood) and shredding (non-merchantable wood) will be carried out in April 2020 prior to the development of the new sections of watercourse T1 and T2. Subsequently, the excavation of the T2 section will be carried out (end of April 2020). It is important to specify that temporary sedimentation basins will be created before the T2 section is impounded in order to retain water and unwanted sediments. Temporary access will be provided to get to the work areas. It will be restored and revegetated at the end of the work. The materials that will be used will consist of materials in place or materials similar to those found upstream of the future development. The stabilization of the riparian slopes will be carried out using plants or a dynamite stone encasement. Following the impoundment of the T2 section (in mid-July 2020), the excavation work for sections 1 and 3 will be carried out using the same methodology as that recommended for section 2. The end of the stream diversion work North is scheduled for August 2020.

Extension of the factory yard (backfilling of the northeast and west areas)

Deforestation and clearing of the northeast and west zones will be carried out at the same time (April 2020) as the deforestation work planned for the diversion of North Creek. The backfilling and levelling of these areas will begin when the diversion is operational, in August 2020. Blasted stones as well as sand and gravel will be used as backfill material. Everything will be compacted and levelled. The expansion work will be completed in the fall of 2020.

blasting

The blasted stones which will be used for backfilling the northeast and west zones as well as for stabilizing the riparian banks will come from the stripped rock zone bordering the west zone. The blasting and crushing of materials will be carried out there from June 2020.

Avant de poursuivre l'analyse, nous vous demandons de donner suite aux commentaires et de répondre aux questions dans une version révisée de votre demande ou dans un document complémentaire. Ce document doit être transmis au sous-ministre en version française, en dix copies papier, de même qu'en trois copies sur support informatique en format PDF. Nous vous recommandons également de nous fournir en version anglaise, cinq copies papier et trois copies sur support informatique en format PDF. Vous devez également déposer une lettre attestant que les copies sur support informatique sont identiques aux copies papier.

À la suite de la réception des renseignements complémentaires, le COMEV poursuivra l'analyse de votre demande de non-assujettissement. Le COMEV pourra ensuite transmettre sa recommandation sur l'assujettissement de votre projet à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez joindre M^{me} André-Anne Gagnon de notre direction, au numéro de téléphone 418 521-3933, poste 4672.

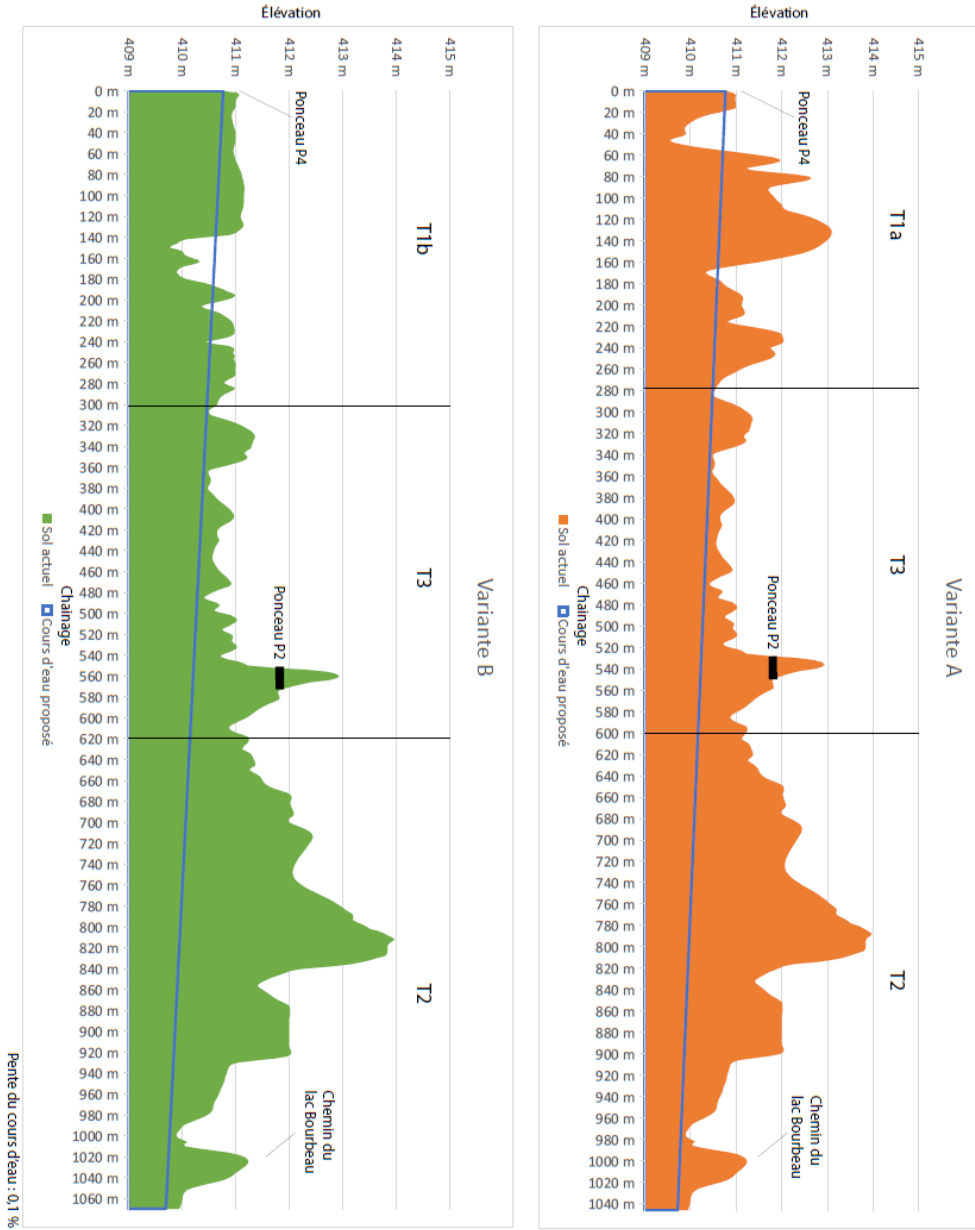
Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice,

Dominique Lavoie

c. c. M. Lucas Del Vecchio, secrétariat, Gouvernement de la Nation crie
M^{me} Vanessa Chalifour, secrétariat, COMEV

ANNEXE GRAPHIQUE D'ÉLÉVATION²



² Voir document PDF joint 19-0133_profilExcav_20200121.pdf